



Défaut de paiement + accident responsable

Par **wayath**, le **02/06/2009** à **13:40**

Bonjour,
Le 31 mai j'ai eu un accident de voiture responsable.
Je viens d'apprendre que mon assurance m'a radié début février pour non paiement.
Il refuse de prendre ma demande en compte.
Début janvier je leur ai demandé de me mensualiser par courrier chose qu'ils ont refusé par téléphone.
Je suis aujourd'hui contrainte de payer les frais de l'autre véhicule.
Qu puis-je faire et quel recours puis-je avoir auprès de mon assurance?
Merci d'avance

Par **chaber**, le **11/06/2009** à **17:15**

bonjour,
Malheureusement pour vous, il n'y a pas de recours possible contre votre assureur s'il y a eu mise en demeure de façon légale par LR

Par **wayath**, le **11/06/2009** à **22:35**

merci pour votre réponse toutefois mon assurance ne m'a jamais fait parvenir de courrier ni par LR ni par courrier simple que puis-je faire dans ce cas?

Par **chaber**, le **12/06/2009** à **06:33**

Si la société d'assurances avance l'argument de la résiliation, il y a de très fortes présomptions qu'à la suite du non-paiement elle vous ait envoyé une lettre de mise en

demeure au dernier domicile connu pour payer les échéances dues, valant suspension après 30 jours, puis résiliation 10 jours plus tard art 113.3 du code des assurances
L'assureur peut prouver son envoi si vous lui demandez mais les clauses ci-dessus s'appliquent que vous l'ayez reçu ou non